Envoyé en préfecture le 17/12/2019 Reçu en préfecture le 17/12/2019

Affiché le

ID: 005-210500617-20191206-2019 12 24-DE

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GAP

### Le six décembre deux mille dix neuf à 18h15,

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 38
DATE DE LA CONVOCATION	29/11/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	13/12/2019

#### **OBJET:**

Subventions à divers associations et organismes N°1/2020 - Domaine culturel

Étaient présents :

M. Roger DIDIER, Mme Rolande LESBROS, M. François DAROUX, Mme Maryvonne GRENIER, Mme Bénédicte FEROTIN, M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Catherine ASSO, M. Daniel GALLAND, Mme Martine BOUCHARDY, Mme Françoise DUSSERRE, M. Maurice MARCHETTI, Mme Sarah PHILIP, M. Francis ZAMPA, Mme Raymonde EYNAUD, M. Claude BOUTRON, Mme Aïcha-Betty DEGRIL, M. Pierre PHILIP, Mme Véronique GREUSARD, Mme Chantal RAPIN, Mme Christiane BAR, M. Jean-Louis BROCHIER, M. Gil SILVESTRI, Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, M. Jérôme MAZET, M. Stéphane ROUX, Mme Evelyne COLONNA, M. Jean-Michel MORA, M. Alexandre MOUGIN, M. Richard GAZIGUIAN, Mme Ginette MOSTACHI, M. Joël REYNIER, Mme Isabelle DAVID, M. Guy BLANC, M. François-Olivier CHARTIER, M. Pierre-Yves LOMBARD, Mme Marie-José ALLEMAND, Mme Vanessa PICARD, M. Jean-Louis DANGAUTHIER

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es):

M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Elodie BRUTINEL LARDIER procuration à Mme Chantal RAPIN, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Isabelle DAVID

Absent(s):

M. Vincent MEDILI, Mme Monique PARA

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Gil SILVESTRI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

#### Le rapporteur expose :

Des associations nous ont demandé des aides financières afin de mener à bien des projets intéressants dans le domaine culturel, pour les Gapençaises et Gapençais.

Les dossiers ainsi que l'objet de leur demande sont consultables au sein de la Direction des Finances.

#### Décision:

Ces demandes ont été examinées par les différentes commissions compétentes ainsi que par la Commission des Finances et du Budget réunie le 28 novembre 2019.

Sur leur avis favorable, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions ci-jointes.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR: 41

Le Maire

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 1 7 DEC. 2019 Affiché ou publié le : 1 7 DEC. 2019

l'acte.

# SUBVENTIONS N°1/2020

C.M. du 06/12/2019

ASSOCIATIONS CULTURELLES	Activité de l'association	Objet de la Demande	Montant de la demande 2020	Subvention accordée 2020	Total des subventions accordées 2019
Impulse (Convention 2018-2020 votée au CM du 08/12/2017)	Enseignement artistique, animation   Subvention de fonctionnement socio-culturelle	Subvention de fonctionnement	35 000,000	27 000,00	27 000,00
Développement Culturel de Gap et des H.A. Théâtre La Passerelle (Convention 2018-2020 votée au CM du 08/12/2017)	Propose diverses animations culturelles	Subvention de fonctionnement	593 851,00	580 500,00	580 500,00
Orchestre d'Harmonie de la Ville de GAP (Convention 2018-2020 votée au CM du 08/12/2017)	Propager et vulgariser l'art musical, comme œuvre d'éducation populaire par des manifestations publiques	Subvention de fonctionnement	18 000,00	18 000,00	18 000,00
Cinémathèque d'Images de Montagne Recensement, collecte, sauvegarde Rencontres du cinéma de (Convention 2018-2020 votée au CM du et diffusion du partimoine montagne (10 350€) + sub audiovisuel en zone de montagne de fonctionnement (6 750	Recensement, collecte, sauvegarde et diffusion du partimoine audiovisuel en zone de montagne	Rencontres du cinéma de montagne (10 350€) + subvention de fonctionnement (6 750€)	17 100,00	17 100,00	17 100,00
Récréasons (Convention 2019-2020 votée au CM du 1er/02/2019)	Développement des arts et de la création dans les HA et plus particulièrement dans la cité gapençaise	Subvention de fonctionnement	17 000,00	17 000,000	17 000,00

7

4

3

2

TOTAL 659 600,00€